



**HAL**  
open science

## Une fronde du clergé de Constantinople au XIV<sup>e</sup> siècle.

Marie-Hélène Congourdeau

► **To cite this version:**

Marie-Hélène Congourdeau. Une fronde du clergé de Constantinople au XIV<sup>e</sup> siècle.. Le clerc séculier au Moyen Age, 1991, Amiens, France. pp.27-34. hal-00700777

**HAL Id: hal-00700777**

**<https://hal.science/hal-00700777>**

Submitted on 23 May 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Une fronde du clergé de Constantinople au XIVe siècle

In: Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 22e congrès, Amiens, 1991. pp. 27-34.

---

Citer ce document / Cite this document :

Congourdeau Marie-Hélène. Une fronde du clergé de Constantinople au XIVe siècle. In: Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 22e congrès, Amiens, 1991. pp. 27-34.

doi : 10.3406/shmes.1991.1589

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/shmes\\_1261-9078\\_1993\\_act\\_22\\_1\\_1589](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/shmes_1261-9078_1993_act_22_1_1589)

---

Marie-Hélène CONGOURDEAU

## UNE FRONDE DU CLERGÉ DE CONSTANTINOPLE AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

Durant l'hiver 1306-1307, dans Constantinople en proie à la famine, la Grande Eglise, Sainte-Sophie, célèbre pour la somptuosité de ses offices, fut le théâtre de curieux événements : on vit des prêtres célébrer la Divine Liturgie sans même un diacre pour les répons, des clercs officier ostensiblement en habit de ville, sans ornements sacrés, le patriarche ne pouvant mettre la main sur le préposé au luminaire un jour de grande fête. Le clergé de Sainte-Sophie était en grève, pour cause de non-paiement des salaires<sup>1</sup>. Cependant, si l'on regarde les sources de près, l'anecdote cache des enjeux plus graves. Nous allons tenter de les discerner.

### 1. Les sources

Par chance, nous disposons de sources émanant des deux partis en présence.

---

1. Cet événement est évoqué par les actes du patriarcat de Constantinople. On peut en consulter des analyses très détaillées dans V. Laurent, *Les Regestes du patriarcat de Constantinople*, fascicule IV, Paris, 1971 (Institut français d'Etudes Byzantines), numéros 1643, 1660, 1661, 1763, 1764, et 1767 à 1773. Tous ces documents sont inédits. Le nombre de documents patriarcaux concernant cette affaire (même si l'on tient compte de la prolixité coutumière du patriarche Athanase) donne une idée du remue-ménage que représentait cette fronde.

### *a) Le patriarche Athanase*

Nous connaissons deux lettres d'Athanase à l'empereur Andronic II et huit lettres au clergé de Sainte-Sophie. Un examen attentif fait apparaître des différences notables entre ces lettres.

Prenons les lettres à Andronic II : la première en appelle à l'autorité du souverain, pour qu'il mette au pas les fortes têtes, « un petit groupe de clercs » qui enseigne aux autres la désobéissance (N.1643). La seconde lettre sollicite des subsides pour rémunérer les pauvres clercs restés fidèles (N.1772). (A quoi l'empereur répond par un bref billet qu'il n'a pas à entretenir le clergé et que le patriarche est prié de s'en faire obéir<sup>2</sup>). Nous entrevoyons déjà par là qu'Athanase cherche à isoler les frondeurs du reste du clergé de Sainte-Sophie.

C'est encore plus net dans ses lettres au clergé. Un premier groupe de quatre lettres<sup>3</sup> est adressé bonnement « aux clercs » ou « au clergé de Sainte-Sophie » ; le ton en est paternel, le patriarche s'apitoie sur le sort des pauvres clercs et propose des arrangements. Les autres lettres sont adressées « à ceux qui postulent des offices et réclament des augmentations » (N.1763), « à ceux qui demandent l'épiscopat » (N.1764), « à ceux qui récriminent » (N.1771), « aux archontes de la Grande Eglise » (N.1773) : le ton en est dur, blessant parfois. Athanase s'adresse ici aux archontes, c'est-à-dire à l'élite du clergé, et il est clair que ces archontes sont les meneurs de la fronde. Enfin, une déclaration patriarcale (N.1768) rappelle aux récalcitrants leurs devoirs.

### *b) Le clergé*

Si nous nous tournons vers la partie adverse, nous trouvons un passage de *l'Histoire* de Pachymère<sup>4</sup>, un des principaux historiens de cette période, qui se trouvait être un archonte de la Grande Eglise. Outre un bref récit de l'affaire, il nous a conservé une longue lettre dans laquelle les archontes exposent leurs griefs au patriarche.

A partir de ces deux séries de sources, on peut tenter de reconstituer l'affaire.

---

2. Ce billet de l'empereur est mentionné dans une *Nota* de V. Laurent à la suite de l'analyse de la lettre du patriarche dont il constitue la réponse : *Regestes*, N.1772.

3. N. 1660, 1767, 1769, 1770.

4. Pachymère, *Histoire*, vii, 35 : nous donnons ici la numérotation de l'édition de Bonn (Pachymère, t. ii, p. 642-650). Mais nous avons pu consulter avant leur publication l'édition et la traduction de A. Failler (t. ii de *l'Histoire* de Pachymère, à paraître dans l'édition des Belles Lettres). Nous l'en remercions ici.

## 2. Les faits : essai de chronologie

Tout commence à l'arrivée d'Athanase au patriarcat en 1289. Celui-ci est un moine de l'Athos, dont la piété rigide a subjugué le scrupuleux empereur Andronic II<sup>5</sup>. L'Eglise byzantine est alors en pleine crise, après l'abandon de l'éphémère Union de Lyon. Athanase entreprend de réformer les abus, et cette réforme s'opère en grande partie au détriment du clergé de la Grande Eglise. Les offices de l'administration patriarcale<sup>6</sup>, qui lui revenaient traditionnellement, sont confiés à des moines ; le clergé perd de ce fait les honoraires liés à ces offices. Or très vite, le patriarcat se trouve en cessation de paiement, du fait de la perte de ses revenus fonciers<sup>7</sup>. Le clergé manifeste sa mauvaise humeur par son absentéisme aux cérémonies de Sainte Sophie. Athanase se plaint à Andronic, et adresse aux mutins des lettres désagréables. Les deux partis réclament l'arbitrage de l'empereur.

Celui-ci suggère un compromis : les clercs recevront en deux versements, conformément à la tradition, la somme de six ou huit hyperpères par an selon leur rang dans la hiérarchie. Bien que l'empereur et les clercs s'accordent à trouver cette somme dérisoire, le patriarche, qui ne la possède pas, propose de n'en payer que la moitié, reportant le solde à des jours meilleurs. Les clercs acceptent de mauvais gré.

Mais le temps passe et ils ne voient rien venir : la moitié promise n'est pas payée ; en revanche, les obligations des clercs sont renforcées, les contrôles et les vexations multipliés.

La contestation s'étend donc, et dans l'hiver 1306-1307, une partie du clergé entre ouvertement en dissidence : il n'assistera plus aux offices, et s'il le fait ce sera sans les ornements sacrés, en signe de protestation. Les archontes de la Grande Eglise exposent leurs griefs dans une longue lettre au patriarche<sup>8</sup>.

Athanase cherche alors manifestement à diviser l'opposition : alors qu'il continue à vitupérer les archontes, leurs ambitions et leur rapacité, il

---

5. Sur Athanase, cf. J.-L. Boojamra, *Church Reform in the Late Byzantine Empire. A study of Athanasios of Constantinople*, Thessalonique, 1982 (Analecta Vlatadôn, 35) : portrait très favorable. Cf. aussi notre contribution à *l'Histoire du christianisme*, vol. 6, Paris, Desclée-Fayard, 1990, p. 178-180.

6. Sur ces offices, cf. J. Darrouzès, *Recherches sur les Offikia de l'Eglise byzantine*, Paris, 1970.

7. Le patriarcat a perdu une grande part de ses revenus durant l'occupation latine (1204-1361). Si Michel VIII a, par un chrysobulle, reconstitué à peu près le domaine patriarcal, source de revenus fonciers, la ruine économique de l'empire, les invasions turques, les guerres et les razzias rendent ces revenus maigres sinon hypothétiques.

8. Cf. note 4.

se penche avec compassion sur le sort du petit personnel liturgique de Sainte Sophie, en faveur duquel il sollicite une aide financière de l'empereur. Se targuant de promesses impériales pour le moins aléatoires, il propose à nouveau de payer la moitié des salaires dus.

La dernière mention que nous ayons de cette affaire est la soumission d'un archonte des églises, Théophylacte Libdikès, qui se désolidarise des frondeurs<sup>9</sup>. On peut en conclure que le mouvement s'est effrité peu à peu, les archontes se trouvant isolés et réduits à abandonner une attitude sans avenir.

### 3. Les enjeux

Alors qu'on parle généralement de la fronde du clergé de Sainte Sophie comme s'il s'agissait d'un mouvement homogène, l'examen des sources fait apparaître des failles dans cette dissidence. Il convient donc d'introduire des nuances.

#### 1. Les divisions du clergé de Sainte-Sophie

Nous y trouvons en gros deux catégories de personnel.

##### a) *Le petit personnel liturgique*

Prêtres et diacres, chantres et lecteurs, préposés à l'encens ou au luminaire, ils ont pour fonction d'assurer la somptuosité des offices à Sainte-Sophie.

Or ce n'est pas un hasard si la crise ouverte coïncide avec l'hiver 1306-1307, durant lequel Constantinople connaît la famine : elle est en effet, cet hiver là, non seulement submergée par les réfugiés en provenance des territoires conquis par les Turcs, mais aussi privée de l'approvisionnement normal que lui procurait la Thrace, car cette dernière est alors envahie par la compagnie catalane. Il est alors facile à Athanase de souligner la misère du patriarcat, privé par ces conquêtes de ses revenus fonciers : tous ont à prendre leur part des souffrances communes<sup>10</sup>.

---

9. La réponse de l'archonte des églises Théophylacte Libdikès à la proposition d'Athanase est enregistrée dans le Registre patriarcat à la suite de cette proposition : cf. *Regestes*, N.1770, *nota*.

10. Durant cet hiver 1306-1307, le patriarche doit intervenir auprès de l'empereur pour que ce dernier règle la vente des céréales. Lui-même organise des collectes et des distributions de nourriture au peuple. Sur cette famine, cf. A.Laiou, « The Provisioning of Constantinople during the winter 1306-1307 », *Byzantion*, 37 (1967), p. 91-113.

Le personnel liturgique de Sainte Sophie est touché de plein fouet par le non versement des salaires. Ces clercs du bas de la hiérarchie n'ont pas d'autres ressources, et ils sont pour la plupart chargés de famille. Leur absentéisme est compréhensible, si l'on songe qu'il leur faut chercher ailleurs leur subsistance. Si la grève fut probablement décidée par les archontes, elle paraît bien suivie par la piétaille cléricale, puisque l'empereur et le patriarche fustigent la pénurie de personnel liturgique à Sainte Sophie lors des grandes fêtes.

Athanase fait montre de compréhension à l'égard de ce petit clergé : il souligne sa piété traditionnelle<sup>11</sup>, s'apitoie sur sa misère, et fait plusieurs propositions pour régler le contentieux financier<sup>12</sup>. Cette crise-là est conjoncturelle, liée aux problèmes économiques du patriarcat. Elle trouvera en son temps sa solution.

#### *b) Les archontes : le malentendu*

Au-dessus de ce clergé de second rang, nous trouvons les archontes qui constituent traditionnellement les cadres de l'administration patriarcale<sup>13</sup>.

Les archontes ont conscience d'être l'élite du clergé patriarcal. Dans leur lettre à Athanase<sup>14</sup>, ils lui reprochent vivement de ne pas respecter la hiérarchie : « Lorsque ta sainteté est arrivée, c'est comme si l'Eglise n'avait pas de clergé que tu as commencé à te conduire avec nous, sans te soucier aucunement de nous, ni du supérieur ni de l'inférieur ».

La description qu'ils donnent de la situation antérieure à l'arrivée d'Athanase nous donne une idée de la façon dont ils conçoivent leurs privilèges et leurs obligations. Pour eux, l'appartenance au clergé de la Grande Eglise doit être une garantie de promotion : soit en parcourant la carrière des offices de l'administration patriarcale, du simple notaire au grand économiste ; soit en passant de l'un de ces offices à l'épiscopat, voire au patriarcat, comme le fit quelques années auparavant le patriarche Jean

---

11. N. 1767 : « La piété du clergé de Sainte-Sophie est connue ; on le voit assister avec femmes et enfants, comme il se doit, le jour de la Résurrection et à toutes les autres fêtes du Seigneur pour l'hésperinos (vêpres), l'orthros (laudes) et la liturgie (eucharistique). En outre chaque semaine les clercs prient pour l'âme de leurs parents, pour leurs enfants et leur foyer... ».

12. N.1660 : Athanase propose de verser les salaires en deux fois : la moitié à Pâques, l'autre moitié à l'Exaltation de la Croix (14 septembre).

13. Cf. J. Darrouzès, *op.cit.*, note 6, p. 303 et suiv., qui donne plusieurs listes de ces offices d'archontes patriarcaux, en se fondant sur les signatures des listes de présence aux synodes. Cf. aussi *Histoire du Christianisme*, vol. 6, Paris, Desclée-Fayard, 1990, p. 150-151.

14. Lettre conservée par l'historien Pachymère, qui en fut probablement l'un des signataires : cf. note 4. Nous citons d'après la traduction d'A. Failler, à paraître.

Bekkos, ancien chartophylax de la Grande Eglise. Ces offices constituent leur principale obligation, l'assistance aux cérémonies de Sainte-Sophie étant pour eux hautement facultative.

Pour Athanase, il en va tout autrement : les cadres de l'administration patriarcale, il ne les choisit pas parmi les archontes de la Grande Eglise mais parmi les moines<sup>15</sup>. Le clergé de la Grande Eglise ne constitue pour lui qu'un réservoir de clercs dont la fonction principale est d'assurer la liturgie à Sainte-Sophie : d'où son insistance sur la présence obligatoire à tous les offices liturgiques ; toute absence doit être signalée et justifiée. Le salaire (qu'il ne verse pas) est conditionné par cette assiduité, dont il rappelle aigrement le caractère obligatoire.

Si donc il y a un contentieux financier (les archontes, privés et de leur salaire et des honoraires des offices qu'ils n'ont plus, assurent être réduits à la mendicité pour nourrir leur famille), il y a surtout un malentendu sur les rôles respectifs du clergé et des moines dans l'administration de l'Eglise. C'est la réforme d'Athanase qui est en jeu.

## 2. Moines et clercs

### a) la réforme d'Athanase

Aux yeux d'Athanase, le clergé séculier a failli à sa mission en acceptant l'Union de Lyon (1374) imposée par l'empereur Michel VIII : aux archontes qui se plaignent de ne pas obtenir l'épiscopat, il rappelle qu'ils ont signé des documents contraires à l'orthodoxie<sup>16</sup>. Afin d'assurer l'indépendance de l'Eglise vis à vis des pressions temporelles, Athanase en confie l'administration à ses membres les moins compromis : les moines. Ce sont eux, et non plus les archontes de la Grande Eglise, qui assureront les offices patriarcaux. C'est aussi dans leurs rangs qu'il choisira désormais les évêques, coupant de ce fait toute possibilité de promotion au clergé séculier.

---

15. Cf. N. Banescu, « Le patriarche Athanase et Andronic II : état religieux, politique et social de l'empire byzantin », *Bulletin de la section historique de l'Académie roumaine*, 23 (1942), p. 28-56 ; J.-L. Boojamra, *op.cit.*

16. N. 1764 : « Qui peut s'estimer digne (de l'épiscopat) ? Ceux qui ont obtenu un certain rang dans l'église (Sainte-Sophie) ? Mais quelle a été leur conduite durant la récente confusion (dans l'affaire de l'union des Eglises sous Michel Paléologue) ? Ne sont-ils pas allés jusqu'à mettre leur signature au bas de documents contenant certaines choses contraires au dogme et au salut, alors qu'ils devaient plus que tous autres donner l'exemple du courage devant le danger ? [...] Certes, désirer l'épiscopat est une bonne chose et les moines comme les veufs qui ont vécu saintement dans l'état de mariage peuvent y aspirer... ». Il y a là de la part d'Athanase une négation d'une quelconque priorité du clergé séculier de Constantinople à l'obtention de l'épiscopat.

Cependant les métropolitains en place rejettent eux aussi cette dictature monastico-patriarcale. Athanase va donc s'efforcer - le fait est connu - de renvoyer de Constantinople les métropolitains<sup>17</sup>, ne réunissant plus le synode des évêques qu'une fois par an. Et pour assurer la continuité, il réunit en permanence les higoumènes des principaux monastères, constituant ce groupe de moines stigmatisé par la lettre des archontes sous le nom de « synode des higoumènes ».

Il est certain que cette promotion des moines relègue le clergé séculier dans des fonctions purement liturgiques. Et comme ces fonctions liturgiques sont, à l'origine, des fonctions monastiques, après avoir donné aux moines des charges séculières, Athanase exprime à l'égard du clergé des exigences monastiques : telles qu'elles ressortent de la lettre des archontes et de la Déclaration patriarcale sur les devoirs du clergé (N.1768), ces exigences (assiduité, silence, postures) sont l'exact pendant de celles qu'il exprime parallèlement dans sa réforme des monastères (N.1595)<sup>18</sup>.

#### *b) La réaction des archontes*

Or - ils le proclament bien haut - les clercs ne sont pas des moines. Ils n'ont pas fait voeu de pauvreté. Ils ont une famille à entretenir. Les cérémonies à Sainte-Sophie sont plus fatigantes, à cause de la foule, que dans la quiétude d'un monastère. Enfin, lorsqu'ils sortent de l'église, ce n'est pas pour mettre les pieds sous la table d'un réfectoire, mais pour chercher la subsistance de leur famille.

On est loin d'une simple histoire de gros sous. La grève du clergé de Sainte-Sophie est une des expressions aiguës de l'opposition du clergé séculier à la réforme d'Athanase. Si le mouvement lui-même ne fut pas un succès, l'opposition était si générale que le patriarche fut contraint de démissionner en 1309.

Le départ d'Athanase sonna le glas de sa réforme. Le synode des métropolitains reléguait celui des higoumènes au néant d'où il était sorti. Mais les archontes de la Grande Eglise ne retrouvèrent pas leur prestige d'antan.

---

17. Athanase multiplie les lettres à l'empereur pour lui demander de renvoyer les évêques dans leurs diocèses : cf. N.1598, 1613, 1620, 1643, 1677, 1742, 1744... Sur l'absence des évêques et les désordres qui en résultent tant dans les diocèses que dans Constantinople, cf. *Histoire du christianisme*, vol. 6, p. 160-161.

18. Sur la réforme des monastères par Athanase, cf. *Histoire du christianisme*, vol. 6, p. 171 et suiv., où nous analysons en détail la grande « Lettre-Règlement à lire dans tous les couvents le 15 de chaque mois, au jour de la tonsure et à celui des voeux ou engagements ».

Un seul patriarche (Euthyme II en 1410) sortit de leurs rangs par la suite, et encore était-il d'origine monastique. La plupart des patriarches et des évêques, à partir de cette époque, viennent des monastères. La querelle hésychaste, quelques années plus tard, consacra la victoire du parti monastique. La fronde du clergé de la Grande Eglise en 1307 apparaît comme un épisode du long déclin du clergé séculier dans les derniers siècles byzantins, déclin certainement lié à la crise spirituelle qui marqua l'agonie de l'empire<sup>19</sup>.

---

19. Sur cet épisode, on pourra aussi consulter A.M.M. Talbot, « The Patriarch Athanasius and the Church », *Dumbarton Oaks Papers*, 27 (1973), p. 25-26 ; E.S.Papagianné, *Ta oikonomika tou eggamou klèrou sto Byzantio*, Athènes, Athener Reihe, 1986, (Forschungen zur byzantinische Rechtsgeschichte), p. 112 et suiv.